



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/125

Genève, le 30 juillet 1999

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Fiches de notification et formats pour la notification sur support électronique des assignations de fréquence au service de radiodiffusion sonore en ondes kilométriques/hectométriques

Référence: Lettre circulaire BR CR/36 du 12 avril 1995

Monsieur le Directeur général,

1 La présente Lettre circulaire traite des aspects spécifiques du système TerRaSys concernant la radiodiffusion sonore en ondes kilométriques/hectométriques dans les Régions 1 et 3 et la radiodiffusion sonore en ondes hectométriques dans la Région 2. La description de la structure est indiquée dans l'Annexe 1, les fiches de notification sont reproduites dans l'Annexe 2 et le format correspondant pour la notification sur support électronique figure dans l'Annexe 3. Enfin, on trouvera dans l'Annexe 4 une description des données ainsi que des explications supplémentaires.

2 Les nouvelles fiches ou nouveaux formats pour la notification sur support électronique doivent être utilisés à partir du 1er octobre 1999. Le Bureau est au regret d'informer les administrations qu'il ne sera pas en mesure d'accepter les anciennes fiches de notification (APS4/A2, APS4/A7, GE75 et RJ81) ni l'ancien format électronique décrit dans la Lettre circulaire CR/26 du 9 septembre 1994 après le 1er octobre 1999. Cette situation est due à des difficultés imprévues, comme cela a déjà été expliqué dans la Lettre circulaire CR/118. Toutefois, les fiches de notification sur papier ressemblent le plus possible à celles qui ont déjà été utilisées pour les différents Accords régionaux, à l'exception de légères modifications qui sont décrites dans l'Annexe 4. Par conséquent, le Bureau estime que votre administration ne devrait pas rencontrer de difficultés majeures.

3 Le Bureau se tient à votre disposition pour toute information ou toute aide supplémentaire dont votre administration pourrait avoir besoin sur cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Robert W. Jones
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

ANNEXE 1

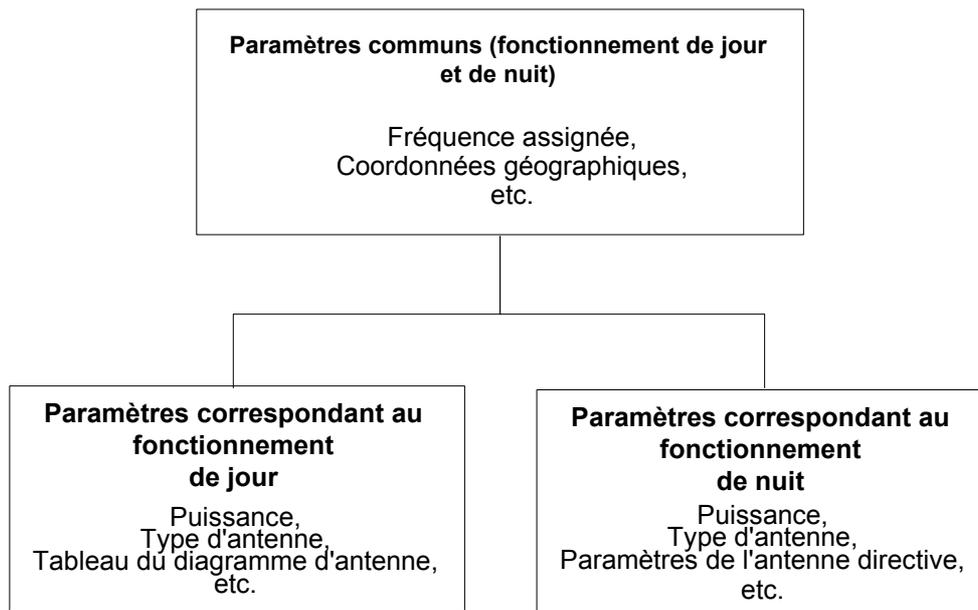
(de la Lettre circulaire CR/125)

Description générale de la structure des fiches de notification pour la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques

La structure de la fiche concernant la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques est plus compliquée que celle qui s'appliquait à la radiodiffusion en ondes métriques/décimétriques (décrite dans la Lettre circulaire CR/120). Les fiches de notification pour la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques disposent de sections distinctes pour les paramètres correspondant au fonctionnement pendant le jour et pour les paramètres correspondant au fonctionnement pendant la nuit, alors que les paramètres applicables à la radiodiffusion en ondes métriques/décimétriques sont les mêmes pour toute la période de 24 heures.

Dans le contexte de la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques, le "jour" désigne la période qui s'étend du lever du soleil (heures locales) jusqu'au coucher du soleil (heures locales) et la "nuit", la période qui s'étend du coucher du soleil (heures locales) jusqu'au lever du soleil (heures locales).

La fiche de notification concernant la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques est organisée comme suit:



Il se peut naturellement qu'une assignation ne comporte que des paramètres correspondant au fonctionnement de jour parce qu'elle ne fonctionne pas pendant la nuit. A l'inverse, bien que ce phénomène soit extrêmement rare, il est possible qu'une assignation comporte uniquement des paramètres correspondant au fonctionnement de nuit parce qu'elle ne fonctionne pas pendant le jour.

Date de notification
 Jour Mois Année

**FICHE DE NOTIFICATION
 STATION DE RADIODIFFUSION SONORE
 EN ONDES HECTOMÉTRIQUES
 Region 2**

T04

ACCORD REGIONAL Article S11
 RIO DE JANEIRO, 1981 ou NOTIFICATION
 Article 4 Mise à jour du Plan Mise à jour du Fichier de référence

A l'usage interne
du BR

Notification pour
 Addition Modification
 Identificateur unique d'administration

B/Adm.
notificatrice

3A1/Indicatif d'appel

 3A2/Identification de la station

POUR MODIFICATIONS: IDENTIFICATION DE L' ASSIGNATION À MODIFIER

Identificateur unique d'administration de l'assignation à modifier

Fréquence assignée de l'assignation à modifier, kHz

Coordonnées géographiques de l'assignation à modifier

Longitude			Latitude		
deg.	min.	sec. E/W	deg.	min.	sec. N/S
<input type="text"/>					

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLACEMENT

4A/Nom de l'emplacement de l'antenne d'émission

4B/Zone géographique

4C/Coordonnées: Longitude Latitude

deg.	min.	sec. E/W	deg.	min.	sec. N/S
<input type="text"/>					

1A/Fréquence assignée kHz

Identificateur du réseau synchronisé

7B/Classe RJ81 (A, B ou C)

PRÉCISIONS CONCERNANT L'HORAIRE DE FONCTIONNEMENT DIURNE

10B/Horaire normal de fonctionnement De (UTC) à (UTC) Heure minute Heure minute HJ <input type="text"/> ou <input type="text"/>	7A1/Largeur de bande nécessaire kHz <input type="text"/>	8A/Puissance fournie à l'antenne kW <input type="text"/>	9I/Val. quadratique moy. de rayonnement mV/m <input type="text"/>	9Q/Type d'antenne (A ou B) <input type="text"/>	9F/Hauteur d'antenne Degrés <input type="text"/>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

PRÉCISIONS CONCERNANT L'HORAIRE DE FONCTIONNEMENT NOCTURNE

10B/Horaire normal de fonctionnement De (UTC) à (UTC) Heure minute Heure minute HN <input type="text"/> ou <input type="text"/>	7A1/Largeur de bande nécessaire kHz <input type="text"/>	8A/Puissance fournie à l'antenne kW <input type="text"/>	9I/Val. quadratique moy. de rayonnement mV/m <input type="text"/>	9Q/Type d'antenne (A ou B) <input type="text"/>	9F/Hauteur d'antenne Degrés <input type="text"/>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

ARTICLE S11 SEULEMENT

12A Compagnie exploitante

12B Code d'adresse

2C/Date de mise en service
 Jour Mois Année

11/COORDINATION EFFECTUÉE AVEC SUCCÈS AVEC LES ADMINISTRATIONS SUIVANTES:

Autres remarques

Formulaire de notification au titre de l'article S11 d'une assignation dont toutes les caractéristiques techniques sont identiques à celles figurant dans le Plan

TB7

(LF/MF)

Action demandée : **CONFORM**

Date de notification (jour/mois/année) :

Administration notificatrice: ---

Réservé à l'usage interne du BR	Nom du Plan	Identificateur unique d'administration	Fréquence assignée (kHz)	Coordonnées géographiques dd°mm' ss"E/W dd°mm' ss"N/S	Nouvel identificateur unique d'administration	2C/Date de mise en service jour/mois/année	12B/Code d'adresse	12A/Code de l'exploitant	10B/Heures de fonctionnement diurne hh:mm - hh:mm	10B/Heures de fonctionnement nocturne hh:mm - hh:mm

Note : la première ligne correspond à l'assignation en vertu d'un Plan devant être copiée dans le Fichier de référence et la deuxième ligne correspond à l'assignation dans le Fichier de référence. Ainsi: Dans la première ligne, les champs suivants doivent être complétés:

- nom du Plan

- identificateur unique d'administration ou fréquence assignée et coordonnées géographiques de l'assignation figurant dans le Plan

Dans la deuxième ligne, les champs suivants doivent être remplis:

- soit l'identificateur unique d'administration, soit fréquence assignée et coordonnées géographiques de cette assignation si la fiche de notification modifie une assignation inscrite dans le Fichier de référence
- nouvel identificateur unique d'administration (facultatif)
- date de mise en service (obligatoire)
- code d'adresse (obligatoire)
- code de l'exploitant (facultatif)
- heures de fonctionnement, diurne et nocturne (facultatif)

ANNEXE 3

(de la Lettre circulaire CR/125)

Structure des fichiers à utiliser pour les fiches de notification sur support électronique concernant la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques

I Structure générale

Tout comme dans le cas de la structure des fichiers à utiliser pour les fiches de notification sur support électronique concernant la radiodiffusion en ondes métriques/décimétriques (voir la Lettre circulaire CR/120), les fichiers à utiliser pour les fiches de notification concernant la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques sont des fichiers de type séquentiel, basés sur des enregistrements; leur présentation est conforme à la présentation générale d'un fichier **SGML** (*standard generalized markup language*, langage normalisé de balisage généralisé), qui utilise un système d'étiquetage. Toutefois, pour simplifier la conception des fiches de notification sur support électronique du système **TerRaSys**, le format prévu pour ces fichiers n'utilise ni les définitions de type de document **SGML**, ni le système d'étiquetage de chacun des éléments de données.

Un fichier est composé d'au moins trois sections. La première est la section **HEAD**. La dernière est la section **TAIL**. Entre les deux, figurent autant de sections - appelées **NOTICE** - qu'il y a de fiches de notification. Chaque section contient une ou plusieurs clés, une valeur (spécifiée sous la forme d'une chaîne de texte) étant associée à chaque clé. Chaque section peut être subdivisée en sous-sections; à l'heure actuelle, seule la section **NOTICE** peut l'être.

Cette structure étant la même que pour les fiches de notification sur support électronique concernant la radiodiffusion en ondes métriques/décimétriques (voir la description donnée dans la Lettre circulaire CR/120), les sections **NOTICE** applicables aux fiches de notification sur support électronique pour la radiodiffusion en ondes métriques/décimétriques peuvent être combinées avec les sections **NOTICE** applicables aux fiches de notification pour la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques décrites dans la présente Lettre circulaire.

Dans chaque section, le début est défini par une étiquette de début et la fin par une étiquette de fin. L'étiquette de début a le format <nom_de_section> et l'étiquette de fin le format </nom_de_section>, comme dans le langage **SGML**.

Comme nous l'avons mentionné, une section peut éventuellement être subdivisée en sous-sections. Les sous-sections sont également définies à l'aide d'étiquettes de début et d'étiquettes de fin, avec les formats <nom_de_sous-section> et </nom_de_sous-section>.

Ce concept est récurrent, de sorte que des sous-sous-sections, etc., sont possibles.

Les clés d'une section ou d'une sous-section sont spécifiées entre l'étiquette de début et l'étiquette de fin. Les étiquettes de début et les étiquettes de fin sont obligatoires.

Les sous-sections sont regroupées à la fin de la section. Les sous-sous-sections sont regroupées à la fin d'une sous-section, etc.

Chaque valeur d'une section ou d'une sous-section est précédée d'une clé, comme dans l'exemple ci-dessous:

t_action = ADD

Chaque clé d'une section ou d'une sous-section est unique, à l'exception de clés spécifiques (dans le cas des fiches de notification T03 et T04, la clé de la section <NOTICE> est **t_remarks** et la clé de la sous-section <COORDINATION> est **t_adm**).

Le schéma général - pour un fichier unique comportant plusieurs fiches - est:

```
<HEAD>
clé1=chaîne
clé2=chaîne
....
</HEAD>
<NOTICE>
clé1=chaîne
clé2=chaîne
....
</NOTICE>
<NOTICE>
clé1=chaîne
clé2=chaîne
....
</NOTICE>
<NOTICE>
clé1=chaîne
clé2=chaîne
....
</NOTICE>
....
<TAIL>
clé1=chaîne
</TAIL>
```

Les lignes des fichiers sont de longueur variable. Chaque ligne d'un fichier se termine par CR/LF (retour chariot/changement de ligne) ou CR (retour chariot) ou LF (changement de ligne).

Le jeu de caractères codés ISO 8859-1 (alphabet latin N° 1) doit être utilisé dans tout le fichier. Seuls les caractères imprimables peuvent être utilisés. Parmi les caractères non imprimables, seuls le retour chariot et le changement de ligne sont autorisés.

La section **HEAD** doit être la première du fichier et la section **TAIL** la dernière. Les sections **NOTICE** peuvent figurer dans un ordre quelconque entre les sections **HEAD** et **TAIL**. Le nom de section peut être en majuscules, minuscules ou en majuscules et minuscules. Aucun espace (par exemple, des blancs) *ne* doit figurer avant ou dans une étiquette de début ou une étiquette de fin.

L'ordre des clés d'une section ou d'une sous-section n'a pas d'importance; à l'intérieur de la section ou de la sous-section, les clés sont repérées par un nom et non par une position. Le nom de la clé peut être en majuscules, minuscules ou en majuscules et minuscules. Aucun espace (par exemple, des blancs) *ne* doit figurer avant ou dans un nom de clé.

Chaque clé, composée de caractères alphanumériques, doit être unique dans sa section (sauf pour les deux cas susmentionnés). Chaque clé est suivie du symbole = puis de la valeur qui lui est associée. Il peut y avoir soit zéro, soit un, soit plusieurs espaces entre la clé et le signe égal et entre le signe égal et la valeur correspondant à la clé. Le premier caractère qui ne soit pas un espace après le signe égal sera le premier caractère de la valeur correspondant à la clé; autrement dit, le premier caractère d'un champ ne sera jamais un espace. Les espaces sont toutefois autorisés à l'intérieur de la valeur associée à la clé. (Par exemple, le nom de l'emplacement de l'antenne d'émission peut être constitué de plusieurs mots, séparés par des espaces.)

Chaque chaîne associée à une clé est une chaîne de texte non délimitée; il n'y a ni guillemets, ni autres délimiteurs.

Les administrations sont priées de respecter rigoureusement ce format pour éviter les erreurs.

II Structure des données numériques et autres

La longueur de chaque chaîne doit être inférieure ou égale à la longueur autorisée sur la fiche de notification sur papier correspondante.

Si la chaîne contient des données numériques (par exemple, une puissance):

- aucun espace (par exemple, des blancs) ne doit figurer à l'intérieur de la chaîne.
- le séparateur décimal - le cas échéant - est le POINT (et non la virgule, par exemple).
- il ne doit pas y avoir de séparateur de milliers dans la chaîne; la valeur dix mille par exemple doit être représentée par **10000** et *non* par 10,000. De fait, 10,000 serait interprété comme étant dix et non dix mille.
- le signe, le cas échéant, doit être positionné au début de la chaîne. A l'exception des coordonnées géographiques, le signe plus est facultatif si la valeur est supérieure ou égale à zéro.

Chaque clé et sa valeur correspondante doivent être placées sur une ligne particulière qui doit se terminer par CR/LF, CR ou LF, comme indiqué plus haut.

Les sections et sous-sections qui ne correspondent pas à des sections du **TerRaSys** seront totalement ignorées par ce système. Les administrations souhaitant envoyer le même fichier au Bureau et à des tiers peuvent donc ajouter des sections ou sous-sections supplémentaires à d'autres fins sans crainte de dysfonctionnement dans le processus de traitement de fiches de notification sur support électronique par le **TerRaSys**.

Actuellement, les noms des sections et sous-sections n'existent qu'en anglais.

Dans chaque section, les clés correspondent chacune au nom d'un élément de données notifié. La chaîne associée à la clé est la valeur de l'élément de données. Pour éviter tout conflit avec le dictionnaire de données des radiocommunications (RDD) actuellement élaboré par la Commission d'études 1 de l'UIT-R, nous ajoutons le préfixe **t_** à l'ensemble des noms de nos éléments de données. Après l'adoption du dictionnaire RDD, il se peut que le Bureau modifie les noms afin de les faire correspondre à ceux du dictionnaire RDD. Néanmoins, les noms actuels tout comme les noms RDD seraient acceptables pour une période de transition suffisamment longue.

Certaines clés ont des valeurs par défaut. Il n'est pas nécessaire de saisir la clé (et sa valeur associée) si c'est la valeur par défaut qui doit être utilisée.

Les clés *ne* commençant *pas* par **t_** seront ignorées par le **TerRaSys**. Les administrations souhaitant envoyer le même fichier au Bureau et à des tiers peuvent donc utiliser des clés supplémentaires à d'autres fins sans interrompre le processus de traitement des fiches de notification sur support électronique par le **TerRaSys**. Toutes les clés inconnues commençant par **t_** à l'intérieur d'une section du **TerRaSys** seront étiquetées comme étant des erreurs à signaler à l'administration ayant soumis la fiche; nous penserons qu'il s'agit d'erreurs typographiques.

Le format des dates et des heures utilisé pour les fiches de notification sur support électronique du **TerRaSys** a été décrit dans la Lettre circulaire CR/120. Il en va de même du format des coordonnées géographiques utilisé pour ce type de notification. Ces descriptions ne sont pas reprises ici, mais sont incorporées par référence.

III Caractéristiques des fiches de notification sur support électronique pour la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques

A La section **HEAD**, qui a été décrite dans la Lettre circulaire CR/120, est incorporée par référence.

B La section **TAIL**, qui a été décrite dans la Lettre circulaire CR/120, est incorporée par référence

C La section **NOTICE** contient les clés suivantes:

t_notice_type Type de fiche de notification; correspond au type de la fiche sur papier. Voir le paragraphe 5 de l'Annexe 4.

t_d_adm_ntc Date donnée à cette fiche par l'administration. Cette valeur peut être différente de celle de la valeur de la clé **t_d_sent**. Voir le paragraphe 6 de l'Annexe 4.

t_fragment Partie de la base de données à mettre à jour. Voir le paragraphe 7 de l'Annexe 4.

t_plan Nom du Plan. Voir le paragraphe 8 de l'Annexe 4.

t_action Action à effectuer concernant cette fiche. Voir le paragraphe 9 de l'Annexe 4.

t_adm_ref_id Identificateur *unique* d'administration, attribué par l'administration. Voir le paragraphe 10 de l'Annexe 4.

t_call_sign Indicatif d'appel. Voir le paragraphe 13 de l'Annexe 4.

t_station_id Information émise par la station radioélectrique pour faciliter l'identification de la source de son émission. Voir le paragraphe 13 de l'Annexe 4.

t_freq_assgn Assignation de fréquence (**MHz**). Il convient de noter que la fréquence assignée est spécifiée en mégahertz dans le format de la fiche de notification sur support électronique et en kilohertz dans le format de la fiche sur papier. Voir le paragraphe 14 de l'Annexe 4.

t_ctry Code à trois caractères du nom du pays ou de la zone géographique où est située l'antenne d'émission. Voir le

paragraphe 18 de l'Annexe 4.

t_site_name	Nom de l'emplacement de l'antenne d'émission. Voir le paragraphe 19 de l'Annexe 4.
t_long	Longitude de l'emplacement de l'antenne d'émission utilisant le format de la longitude décrit dans la Lettre circulaire CR/120. Voir le paragraphe 20 de l'Annexe 4.
t_lat	Latitude de l'emplacement de l'antenne d'émission utilisant le format de la latitude décrit dans la Lettre circulaire CR/120. Voir le paragraphe 20 de l'Annexe 4.
t_sync_net	S'il s'agit d'une exploitation synchronisée, le nom ou le code du réseau synchronisé. Voir le paragraphe 17 de l'Annexe 4.
t_op_agcy	Code à trois caractères de l'exploitant. Voir le paragraphe 26 de l'Annexe 4.
t_addr_code	Code d'adresse à deux caractères de l'administration responsable. Voir le paragraphe 25 de l'Annexe 4.
t_d_inuse	Date à laquelle l'administration souhaite mettre en service cette assignation. Voir le paragraphe 27 de l'Annexe 4.
t_gnd_cond	Conductivité du sol (mS/m). Voir le paragraphe 23 de l'Annexe 4.
t_rj81_cls	Pour le Plan RJ81 seulement, la classe de station RJ81. Voir le paragraphe 24 de l'Annexe 4.
t_remarks	Toute remarque destinée à aider le Bureau dans le traitement de la fiche de notification. Le nombre de caractères par ligne n'est pas limité et il en va de même pour le nombre de clés t_remarks pouvant figurer dans une section NOTICE donnée. Voir le paragraphe 38 de l'Annexe 4.
t_trg_adm_ref_id	Identificateur unique d'administration de l'assignation à modifier ou à supprimer, ou de la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer. Voir le paragraphe IV ci-après et le paragraphe 11 de l'Annexe 4.
t_trg_freq_assgn	Fréquence assignée (MHz) de l'assignation à modifier ou à supprimer, ou de la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer. Il convient de noter que cette fréquence est spécifiée en mégahertz dans le format de la fiche de notification sur support électronique et en kilohertz dans le format de la fiche sur papier. Voir le paragraphe IV ci-après et le paragraphe 15 de l'Annexe 4.
t_trg_long	Longitude du site émetteur de l'assignation à modifier ou à supprimer, ou de la fiche de notification en cours de traitement

à mettre à jour ou à retirer. Voir le paragraphe IV ci-après et le paragraphe 21 de l'Annexe 4.

t_trg_lat	Latitude du site émetteur de l'assignation à modifier ou à supprimer, ou de la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer. Voir le paragraphe IV ci-après et le paragraphe 21 de l'Annexe 4.
t_plan_adm_ref_id	Identificateur unique d'administration de l'assignation figurant dans le Plan à copier dans le Fichier de référence. Voir le paragraphe V ci-après et le paragraphe 12 de l'Annexe 4.
t_plan_freq_assgn	Fréquence assignée (MHz) de l'assignation figurant dans le Plan à copier dans le Fichier de référence. Il convient de noter que cette fréquence est spécifiée en mégahertz dans le format de la fiche de notification sur support électronique et en kilohertz dans le format de la fiche sur papier. Voir le paragraphe V ci-après et le paragraphe 16 de l'Annexe 4.
t_plan_long	Longitude du site émetteur de l'assignation figurant dans le Plan à copier dans le Fichier de référence. Voir le paragraphe V ci-après et le paragraphe 22 de l'Annexe 4.
t_plan_lat	Latitude du site émetteur de l'assignation figurant dans le Plan à copier dans le Fichier de référence. Voir le paragraphe V ci-après et le paragraphe 22 de l'Annexe 4.

La sous-section **COORDINATION**, le cas échéant, contient autant de clés - appelées **t_adm** - qu'il y a d'administrations avec lesquelles une coordination a été effectuée avec succès, la valeur d'une clé donnée étant le nom d'une telle administration. S'il y a plusieurs administrations, chacune d'entre elles doit être énumérée avec une clé **t_adm** distincte sur une ligne distincte. Il convient de noter qu'à la différence des fiches de notification sur papier, le nombre d'administrations pouvant figurer ici n'est pas limité.

t_adm	nom de l'administration avec laquelle une coordination a été effectuée avec succès. Voir le paragraphe 41 de l'Annexe 4.
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il y a une ou deux sous-sections **OPERATION** dans chaque section **NOTICE** pour la radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques. Les clés autorisées dans la sous-section **OPERATION** dépendent du type de fiche de notification, selon qu'il s'agit du type T03 (pour les Régions 1 et 3) ou du type T04 (pour la Région 2). Il ne peut pas y avoir plus d'une sous-section **OPERATION** lorsque la clé **t_op_prd_cde** est égale à **HJ**, ni plus d'une sous-section **OPERATION** lorsque la clé **t_op_prd_cde** est égale à **HN**.

Les sous-sections **OPERATION** pour les deux types de fiche de notification contiennent les clés suivantes:

t_op_prd_cde	Code pour la période pendant laquelle les paramètres de cette sous-section OPERATION sont utilisés. Les valeurs possibles sont HJ pour le jour (lever du soleil en heures locales jusqu'au coucher du soleil en heures locales) et HN pour la nuit (coucher du soleil en heures locales jusqu'au lever du soleil en heures locales). Voir le paragraphe 28 de l'Annexe 4.
t_pwr_kw	Puissance d'entrée fournie à l'antenne pour cette OPERATION , en kilowatts. Voir le paragraphe 30 de l'Annexe 4.
t_bdwdth	Largeur de bande nécessaire pour cette OPERATION , en kilohertz. Voir le paragraphe 34 de l'Annexe 4.
t_op_hh_fr	Heure de début d'exploitation pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 29 de l'Annexe 4.
t_op_hh_to	Heure de fin d'exploitation pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 29 de l'Annexe 4.

En plus des clés décrites ci-dessus, la sous-section **OPERATION** pour la fiche de notification de type T03 (Régions 1 et 3) contient les clés suivantes:

t_adj_ratio	Rapport de protection vis-à-vis du canal adjacent, en dB, pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 33 de l'Annexe 4.
t_e_max	Rayonnement maximal, en unités de dB par rapport à 1 kW (dB par rapport à 300 mV/m à 1 km) pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 31 de l'Annexe 4.
t_hgt_agl	Hauteur du pylône de l'antenne au-dessus du niveau du sol, en mètres, pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 36 de l'Annexe 4.

En plus des clés décrites ci-dessus, la sous-section **OPERATION** pour la fiche de notification de type T04 (Région 2) contient les clés suivantes:

t_ptrn_type	Type de diagramme d'antenne (théorique, élargi ou élargi modifié (augmenté)) pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 39 de l'Annexe 4.
t_e_rms	Valeur quadratique moyenne du diagramme de rayonnement de l'antenne, pour cette OPERATION , dans le plan horizontal, en mV/m à 1 km. Voir le paragraphe 32 de l'Annexe 4.
t_q_fact	Si le type de diagramme est élargi ou élargi modifié (augmenté), on utilise le facteur "Q" pour calculer le diagramme de rayonnement d'antenne élargi ou élargi modifié pour cette OPERATION , en mV/m à 1 km. Voir le paragraphe 40 de l'Annexe 4.

Si une sous-section **OPERATION** donnée d'une fiche de notification de type T03 (pour les Régions 1 et 3) comprend plus d'un simple élément rayonnant non directif, cette sous-section **OPERATION** doit aussi comporter obligatoirement une sous-sous-section **PATTERN**.

Chaque sous-sous-section **PATTERN** comprend une sous-sous-sous-section **GAIN** (pour le fonctionnement de jour) ou dix sous-sous-sous-sections **GAIN** (pour le fonctionnement de nuit) avec les clés suivantes:

t_elev	Angle d'élévation à la verticale (degrés) dont le gain est spécifié dans cette sous-sous-sous-section GAIN . Pour le fonctionnement de jour, doit toujours être égal à 0,0. Pour le fonctionnement de nuit, il faut qu'il y ait 10 sous-sous-sous-sections GAIN , chacune avec une clé t_elev égale à 0, 10, 20, ..., 90 degrés. Voir le paragraphe 42 de l'Annexe 4.
t_gain@azmxxx	Gain d'antenne à l'azimut xxx (degrés) et à l'élévation verticale spécifiée par la clé t_elev . Il faut une clé pour chacun des azimuts multiples de 10 degrés compris entre 0 et 350 degrés. L'azimut xxx peut être écrit avec ou sans zéros en tête (par exemple, t_gain@azm010 équivaut à t_gain@azm10). Voir le paragraphe 43 de l'Annexe 4.

La fiche de notification de type T04 (pour la Région 2) ne contient *jamais* de sous-sous-section **PATTERN**. En revanche, chaque sous-section **OPERATION** de la fiche de notification de type T04 doit contenir une sous-sous-section **TOWER** pour *chaque* **TOWER**. Par exemple, si cette sous-section **OPERATION** comporte trois pylônes d'antenne, il faut trois sous-sous-sections **TOWER** dans cette sous-section **OPERATION**. La description de chaque pylône étant indépendante de celle des autres pylônes, les sous-sous-sections **TOWER** peuvent figurer dans un ordre quelconque; les pylônes *ne* sont *pas* numérotés. Chaque sous-sous-section **TOWER** contient les clés suivantes:

t fld_ratio	Rapport de champ dû à ce pylône, par rapport à un pylône de référence. N'est pas nécessaire s'il n'y a qu'une seule rubrique TOWER pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 44 de l'Annexe 4.
T_phase_diff	Différence de phase entre ce pylône et le pylône de référence, en degrés électriques. N'est pas nécessaire s'il n'existe qu'une seule rubrique TOWER pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 45 de l'Annexe 4.
t_spacing	Espacement de ce pylône par rapport à un point de référence commun, en degrés électriques. N'est pas nécessaire s'il n'existe qu'une seule rubrique TOWER pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 46 de l'Annexe 4.
t_orient	Orientation de ce pylône par rapport à un point de référence commun, en degrés par rapport au Nord vrai. N'est pas nécessaire s'il n'existe qu'une seule rubrique TOWER pour cette OPERATION . Voir le paragraphe 47 de l'Annexe 4.
t_hgt_elec	Hauteur électrique de ce pylône, en degrés électriques. Voir le paragraphe 48 de l'Annexe 4.

t_structure	Code de la structure de ce pylône. Si cette clé est manquante, on choisit par hypothèse une structure de 0. Voir le paragraphe 49 de l'Annexe 4.
t_tls_a	Paramètre du pylône "A". Voir le paragraphe 50 de l'Annexe 4.
t_tls_b	Paramètre du pylône "B". Voir le paragraphe 51 de l'Annexe 4.
t_tls_c	Paramètre du pylône "C". Voir le paragraphe 52 de l'Annexe 4.
t_tls_d	Paramètre du pylône "D". Voir le paragraphe 53 de l'Annexe 4.

Il convient de noter que la sous-section **OPERATION** avec antenne non directive doit comporter une sous-sous-section **TOWER** pour spécifier la hauteur électronique du pylône (**t_hgt_elec**) et, le cas échéant, les clés **t_structure**, **t_tls_a**, **t_tls_b**, **t_tls_c** et **t_tls_d**.

Si une sous-section **OPERATION** donnée d'une fiche de notification de type T04 (Région 2) comporte un diagramme d'antenne élargi modifié (c'est-à-dire, **t_ptrn_type = M**), cette sous-section **OPERATION** doit aussi comporter obligatoirement une sous-sous-section **AUGMENTATION** pour *chaque* **AUGMENTATION**. Ainsi, si cette sous-section **OPERATION** comprend trois augmentations, il faut trois sous-sous-sections **AUGMENTATION** dans cette sous-section **OPERATION**. La description de chaque **AUGMENTATION** étant indépendante des autres augmentations, les sous-sous-sections **AUGMENTATION** peuvent figurer dans un ordre quelconque. Elles *ne sont pas* numérotées. Chaque sous-sous-section **AUGMENTATION** contient les clés suivantes:

t_aug_azm	Azimut central de cette augmentation, en degrés par rapport au Nord vrai. Voir le paragraphe 55 de l'Annexe 4.
T_aug_span	Largeur de cette augmentation, en degrés. Voir le paragraphe 56 de l'Annexe 4.
t_aug_e	Rayonnement au centre de cette augmentation, en mV/m à un kilomètre. Voir le paragraphe 54 de l'Annexe 4.

IV Champs supplémentaires dans la section NOTICE destinés à définir de manière univoque l'assignation existante à modifier ou à supprimer, ou la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer

Dans le cas d'une fiche de notification visant à modifier ou à supprimer une assignation, ou à mettre à jour ou à retirer une fiche de notification, il est nécessaire d'identifier l'assignation ou la fiche de notification cible. Pour identifier une assignation ou une fiche de notification, l'administration peut fournir:

- Soit l'identificateur unique d'administration de l'assignation à modifier ou à supprimer, ou de la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer (la cible), **t_trg_adm_ref_id**. Il convient de noter que le couple identificateur/fragment doit être unique pour une administration donnée.
- Soit la fréquence assignée et les coordonnées géographiques de l'assignation à modifier ou à supprimer, ou de la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer, **t_trg_freq_assgn**, **t_trg_long** et **t_trg_lat**.

- Si l'identificateur unique d'administration de la cible (**t-trg-adm-ref-id**) est fourni, **TerRaSys** utilisera d'abord ce numéro pour identifier la cible. Si l'identificateur unique d'administration de la cible *ne l'est pas*, **TerRaSys** utilisera le couple fréquence assignée/coordonnées géographiques de la cible, **t_trg_freq_assgn**, **t_trg_long** et **t_trg_lat**, pour identifier la cible. En tout état de cause, la fréquence et les coordonnées géographiques, **t_freq_assgn**, **t_long** et **t_lat**, doivent être notifiées.

V Champs supplémentaires dans la section NOTICE pour définir de manière univoque l'assignation existante figurant dans le Plan qui doit être reproduite dans le Fichier de référence

Dans le cas d'une fiche de notification visant à reproduire dans le Fichier de référence tous les paramètres figurant dans le Plan, il est nécessaire d'identifier l'assignation du Plan qui doit être reproduite. Pour identifier cette assignation, l'administration peut fournir:

- soit l'identificateur unique d'administration de l'assignation figurant dans le Plan qui doit être reproduite, **t_plan_adm_ref_id**. Il convient de noter que le couple identificateur/fragment doit être unique à l'intérieur d'une administration donnée.
- soit la fréquence assignée et les coordonnées géographiques de l'assignation à reproduire, **t_plan_freq_assgn**, **t_plan_long**, et **t_plan_lat**.

En résumé, la structure de ces fiches de notification sur support électronique comprend la section **NOTICE** et d'autres sous-sections, sous-sous-sections, etc., comme indiqué dans le tableau qui suit:

Section	Sous-section	Sous-sous-section	Sous-sous-sous-section	Types de fiches de notification
NOTICE				T03 et T04
	COORDINATION			T03 et T04
	OPERATION			T03 et T04
		PATTERN		T03
			GAIN	T03
		TOWER		T04
		AUGMENTATION		T04

Tableau des champs d'une fiche de notification sur support électronique utilisée pour notifier des assignments de radiodiffusion sonore en ondes kilométriques/hectométriques

<SECTION>	Le champ est: O (Obligatoire); I (Ignoré); E (Exigé); F (Facultatif) ¹							Observations
<SOUS-SECTION>	pour l'action suivante (t_action):							
Nom de la clé du champ (t_field=)	Identificateurs ²	Addition	Modification	Suppression ou Retrait	Conformité	Administration	Partie B	
<HEAD>		O	O	O	O	O	O	N'utiliser cette section qu'une seule fois dans le fichier
t_char_set=		F	F	F	F	F	F	Ne pas indiquer (valeur par défaut selon norme ISO-8859-1)
t_email_addr=		F	F	F	F	F	F	Le BR l'utilisera pour vérifier les données notifiées qui sont douteuses
t_d_sent=		F	F	F	F	F	F	Date d'envoi des fiches de notification
t_adm=		O	O	O	O	O	O	Code UIT de l'administration notificatrice
</HEAD>		O	O	O	O	O	O	Fin de la section
<NOTICE>		O	O	O	O	O	O	A n'utiliser qu'une fois pour chaque fiche de notification
t_notice_type=		O	O	O	O	O	O	
t_d_adm_ntc=		F	F	F	F	F	F	Date inscrite par l'administration sur la fiche de notification
t_fragment=	Oui	O	O	O	I	O	I	GE75, RJ81 et NTFD_RR (pour l'article S11)
t_plan	Oui	I	I	I	O	I	O	GE75, RJ81
t_call_sign=		F	F	I	I	I	I	Voir l'article S19 du RR
t_station_id=		F	F	I	I	I	I	Aucune validation n'est appliquée à la valeur notifiée

¹ "O", "I", "F" signifient que, quelles que soient les circonstances, le champ est respectivement OBLIGATOIRE, IGNORE ou FACULTATIF; "E" signifie qu'un champ est, dans certaines circonstances, EXIGÉ.

² On peut utiliser différentes combinaisons pour créer un identificateur unique.

t_action=																			Voir l'en-tête du présent tableau
t_adm_ref_id=																			Unique à l'intérieur de administration et t_fragment
t_trg_adm_ref_id=	Oui																		Unique à l'intérieur de administration et t_fragment
t_plan_adm_ref_id=	Oui																		Unique à l'intérieur de administration et t_plan
t_freq_assgn=																			en MHz (...en kHz sur les fiches papier)
t_trg_freq_assgn=	Oui																		en MHz (...en kHz sur les fiches papier)
t_plan_freq_assgn=	Oui																		en MHz (...en kHz sur les fiches papier)
t_sync_net=																			numéro attribué par le BR (ou votre propre identificateur)
t_gnd_cond=																			fiche de notification T03 uniquement: 4000, 30, 10, 3, 0,3, 0,1, 0,03, 0,01
t_rj81_cls=																			fiche de notification T04 uniquement: A, B, C
t_ctry=																			code UIT de zone géographique
t_site_name=																			utiliser les lettres A à Z, les chiffres 0 à 9 et les espaces
t_long=																			+/-DDDDMMSS (+ pour EST, - pour OUEST)
t_lat=																			+/-DDDDMMSS (+ pour NORD, - pour SUD)
t_trg_long=	Oui																		+/-DDDDMMSS (+ pour EST, - pour OUEST)
t_trg_lat=	Oui																		+/-DDDDMMSS (+ pour NORD, - pour SUD)
t_plan_long=	Oui																		+/-DDDDMMSS (+ pour EST, - pour OUEST)
t_plan_lat=	Oui																		+/-DDDDMMSS (+ pour NORD, - pour SUD)
t_op_agcy=																			article S11 seulement
t_addr_code=																			article S11 seulement
t_d_inuse=																			article S11 seulement
t_remarks=																			t_remarks = text peut être répété plusieurs fois
<COORDINATION>																			utiliser une seule fois dans la section <NOTICE>
t_adm=																			t_adm = ADM peut être répété plusieurs fois
</COORDINATION>																			
<OPERATION>																			utiliser une seule fois (HJ ou HN) ou deux fois (HJ et HN)

t_op_prd_cde=													HJ ou HN
t_bdwidth=	E												indiquer dans la fiche T03; dans la fiche T04 la valeur par défaut est 10 kHz
t_pwr_kw=	O												en kW
t_op_hh_fr=	F												hh:mm (hh= 00-24, mm=00-59); début en UTC
t_op_hh_to=	F												hh:mm (hh= 00-24, mm=00-59); fin en UTC
t_adj_ratio=	E												fiche T03 seulement: 9,7,5,0 (rapport de protection dans le canal adjacent, dB)
t_e_max=	E												fiche T03 seulement; champ maximal à 1 km dans le plan horizontal [en dB par rapport à 300 mV/m]
t_hgt_agl=	E												fiche T03 seulement: hauteur, en mètres de l'antenne de type A; ne rien indiquer pour une antenne de type B
<PATTERN>	E												Une fois dans <OPERATION> dans le cas de la fiche T03 et d'une antenne de type B
<GAIN>	E												Une fois pour HJ; 1 ou 10 fois pour HN
t_elev=	E												0 pour HJ; 0 et, à titre facultatif 10, 20, ..., 90 pour HN
t_gain@azmxxx=	E												Gain [dB] à l'azimut xxx et l'angle d'élévation t_elev
</GAIN>	E												
</PATTERN>	E												
t_e_rms=	E												fiche T04 seulement; valeur quadratique moyenne du champ à 1 km dans le plan horizontal [mV/m]
t_ptrn_type=	E												fiche T04 seulement; T, E, M (type de diagramme)
t_q_fact=	E												fiche T04 seulement et si t_ptrn_type=E ou M
<TOWER>	E												fiche T04 seulement; autant de fois qu'il y a de pylônes
t fld_ratio=	E												fiche T04 seulement si le nombre de pylônes >1 (champ relatif)
t_phase_diff=	E												fiche T04 seulement si le nombre de pylônes >1 (phase relative)

Un fichier contenant une fiche de notification T03 (Régions 1 et 3) et une fiche de notification T04 (Région 2) pourrait, par exemple, présenter la structure suivante:

```
<HEAD>
(clés et données pour l'en-tête)
</HEAD>
<NOTICE>
t_notice_type = T03
(clés et données générales pour une assignation T03)
<OPERATION>
(clés pour le fonctionnement de jour de cette assignation)
<PATTERN>
<GAIN>
(diagramme d'antenne dans le plan horizontal pour ce fonctionnement pendant le jour)
</GAIN>
</PATTERN>
</OPERATION>
<OPERATION>
(clés pour le fonctionnement de nuit de cette assignation)
<PATTERN>
<GAIN>
(diagramme d'antenne dans le plan horizontal pour ce fonctionnement pendant la nuit)
</GAIN>
<GAIN>
(diagramme d'antenne à une élévation verticale de 10 degrés pour ce fonctionnement pendant la nuit)
</GAIN>
<GAIN>
(diagramme d'antenne à une élévation verticale de 20 degrés pour ce fonctionnement pendant la nuit)
</GAIN>
...
<GAIN>
(diagramme d'antenne à une élévation verticale de 90 degrés pour ce fonctionnement pendant la nuit)
</GAIN>
</PATTERN>
</OPERATION>
<COORDINATION>
(t_adm pour chaque administration avec laquelle la coordination a été effectuée)
</COORDINATION>
</NOTICE>
<NOTICE>
t_notice_type = T04
(clés et données générales pour une assignation T04)
<OPERATION>
(clés pour le fonctionnement de nuit de cette assignation)
<TOWER>
(clés pour le Pylône 1 de ce fonctionnement pendant la nuit)
</TOWER>
<TOWER>
(clés pour le Pylône 2 de ce fonctionnement pendant la nuit)
</TOWER>
<TOWER>
(clés pour le Pylône 3 de ce fonctionnement pendant la nuit)
</TOWER>
<AUGMENTATION>
(clés pour l'Augmentation 1 de ce fonctionnement pendant la nuit)
```

</AUGMENTATION>

<AUGMENTATION>

(clés pour l'Augmentation 2 de ce fonctionnement pendant la nuit)

</AUGMENTATION>

</OPERATION>

<OPERATION>

(clés pour le fonctionnement de jour de cette assignation)

<TOWER>

(clés pour le Pylône 1 seulement de ce fonctionnement de jour avec antenne non directive)

</TOWER>

</OPERATION>

<COORDINATION>

(**t_adm** pour chaque administration avec laquelle la coordination a été effectuée)

</COORDINATION>

</NOTICE>

<TAIL>

t_num_notices=2

</TAIL>

ANNEXE 4

(de la Lettre circulaire CR/125)

Informations détaillées relatives aux données et aux règles de validation

La présente annexe fournit des informations détaillées sur les données à notifier et les principes de validation qui seront appliqués ainsi que, si nécessaire, des explications complémentaires.

1 t_char-set (pour la notification sur support électronique uniquement)

Cette information est facultative. Si elle n'est pas précisée, la valeur par défaut, qui par ailleurs, est la seule valeur actuellement acceptable, est ISO-8859-1.

2 t_d_sent (pour la notification sur support électronique uniquement)

Cette information est facultative. Elle correspond à la date indiquée sur la lettre explicative accompagnant les fiches de notification sur papier. Il faut que ce soit une date valable. Il ne faut pas confondre ce champ avec celui correspondant à la date de la fiche de notification (**t_d_adm_ntc**) qui figure également sur chaque fiche de notification sur papier.

3 t_email_addr (pour la notification sur support électronique uniquement)

Cette information est facultative. Le Bureau l'utilisera, le cas échéant, pour toute correspondance concernant l'exhaustivité et la validité des fiches de notification contenues dans le fichier.

**4 Point B: Administration notificatrice
t_adm dans la section HEAD**

Cette information est obligatoire. Elle correspond au code de l'administration notificatrice. Il convient de noter qu'elle figure dans l'en-tête des fiches de notification sur support électronique et s'applique donc à toutes les fiches de notification du fichier, alors qu'elle figure sur chaque fiche de notification sur papier.

5 t_notice_type (pour une fiche de notification sur support électronique uniquement)

Cette information est obligatoire. Elle correspond au type de fiches de notification sur papier qui pourrait être utilisé. Les valeurs autorisées sont T03, T04, TB6, TB7, TB8 et TB9.

**6 Date de la fiche de notification
t_d_adm_ntc**

Date que l'administration donne à la fiche de notification. Elle peut être différente de la date d'envoi du fichier ou de la lettre de couverture. Cette information est facultative.

**7 Modification d'un Plan ou notification en vertu de l'article S11
t_fragment**

Cette information est obligatoire pour l'adjonction, la modification, la suppression ou la mise à jour d'un identificateur unique d'administration. Pour une notification conforme à un Plan ou pour une demande de publication dans la partie B, elle est remplacée par le nom du Plan, **t_plan**. Sur les fiches de notification sur papier utilisées pour les adjonctions ou les modifications, on ne cochera qu'une seule case.

Sur les fiches de notification sur support électronique, les valeurs autorisées sont GE75, RJ81 et NTFD_RR, pour une notification conforme au Règlement des radiocommunications;

8 **Nom du Plan** **t_plan**

Cette information est obligatoire pour la notification d'assignations dont toutes les caractéristiques techniques sont identiques à celles figurant dans le Plan (action **CONFORM**) ainsi que pour les demandes de publication dans la partie B (action **PARTB**). Elle peut avoir pour valeurs: GE75 ou RJ81.

9 **Indicateur Add/Modify** **t_action**

Sur les fiches de notification sur papier utilisées pour les adjonctions ou les modifications, on ne cochera qu'une seule case. L'action est explicitement indiquée sur les fiches de notification sur papier simplifiées.

Sur les fiches de notification sur support électronique, t_action peut avoir pour valeurs:

ADD	pour ajouter une assignation
MODIFY	pour modifier une assignation
SUPPRESS	pour supprimer une assignation
CONFORM	pour ajouter ou modifier une assignation en vertu de l'article S11 conforme à une assignation figurant dans le Plan
ADMINID	pour insérer ou mettre à jour l'identificateur unique d'administration pour une assignation.
PARTB	pour demander la publication d'une fiche de notification dans la partie B de la Section spéciale, une fois que la procédure de coordination du Plan a été effectuée
WITHDRAW	pour retirer une fiche de notification toujours en cours de traitement.

Il convient de noter qu'une fiche de notification pour modification doit contenir toutes les informations nécessaires puisqu'elle remplacera entièrement l'assignation existante dans le fragment concerné.

10 **Identificateur unique d'administration** **t_adm_ref_id**

Ce champ est facultatif pour les actions **ADD**, **MODIFY** et **CONFORM**, obligatoire pour **ADMINID** et ne doit pas être notifié dans les autres cas. Les caractères autorisés pour ce champ sont limités aux suivants: lettres majuscules de A à Z, chiffres de 0 à 9, espace, parenthèse, trait d'union et barre oblique pour les fiches de notification sur support électronique comme pour les fiches de notification sur papier. S'il est notifié, il pourra être utilisé ultérieurement, le cas échéant, pour la modification, la suppression ou, de façon générale, pour le renvoi à cette assignation. Toutefois, dans ce cas, il sera unique pour l'administration notificatrice dans le fragment donné.

Les administrations devraient prendre soin de ne pas confondre ce nouveau champ avec l'ancien champ "numéro de série d'administration", désormais obsolète. Les valeurs dupliquées ne sont pas autorisées dans ce nouveau champ. Les administrations ne devraient pas utiliser ce nouveau champ, à moins que ce soit en tant qu'identificateur *unique*.

Selon le Bureau, ce nouveau champ sera utilisé au premier chef pour les fiches de notification sur support électronique et constituera le plus souvent une clé interne à la base de données d'administration. Toutefois, les administrations sont libres d'utiliser ce champ sur des fiches de notification sur papier à condition, dans ce cas, qu'il soit *unique*.

11 Identificateur unique d'administration de la cible
t_trg_adm_ref_id

On peut utiliser ce champ pour identifier de façon univoque l'assignation à modifier ou à supprimer, ou la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer. Ce champ ne doit pas être notifié dans le cas d'une fiche de notification destinée à une adjonction. Une fiche de notification destinée à une modification sera considérée comme une erreur si l'identificateur unique d'administration de la cible est notifié et si le même identificateur n'existe pas pour la même administration dans le même fragment.

12 Identificateur unique d'administration en vertu d'un Plan
t_plan_adm_ref_id

On peut utiliser ce champ pour identifier de façon univoque l'assignation figurant dans un Plan à copier dans le Fichier de référence. Il n'a pas à être notifié dans les autres cas.

13 Points 3A1 et 3A2: Indicatif d'appel et identification de la station
t_call_sign and t_station_id

Ces champs sont facultatifs pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'ont pas à être notifiés dans les autres cas.

Si l'identification de la station est présente, aucune validation n'est effectuée sur ce champ.

S'il est présent, l'indicatif d'appel doit être conforme aux règlements propres à l'administration considérée.

14 Point 1A: Fréquence assignée
t_freq_assgn

Cette information est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifiée dans les autres cas. Les Plans régionaux (GE75 et RJ81) couvrent des bandes de fréquences limitées. Les fiches de notification concernant la mise à jour de ces Plans porteront donc sur des fréquences assignées à l'intérieur de ces bandes de fréquences. La fréquence assignée est exprimée en kHz sur la fiche de notification sur papier mais doit être exprimée en MHz sur la fiche de notification sur support électronique.

15 Fréquence assignée de la cible
t_trg_freq_assgn

On utilisera ce champ avec les coordonnées géographiques de la cible pour identifier de façon univoque l'assignation à modifier ou à supprimer, ou la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer, si l'identificateur unique d'administration de la cible n'est pas fourni. Ce champ ne sera pas notifié dans le cas d'une fiche de notification destinée à une adjonction. Une

fiche de notification destinée à une modification sera considérée comme une erreur s'il n'y a pas d'assignations pour la même administration dans le même fragment pour la fréquence assignée et les coordonnées données. Comme pour la fréquence assignée, elle est exprimée en kHz sur la fiche de notification sur papier mais doit être exprimée en MHz sur la fiche de notification sur support électronique.

16 Fréquence assignée en vertu d'un Plan
t_plan_freq_assgn

On utilisera ce champ avec les coordonnées géographiques figurant dans le Plan pour identifier de façon univoque l'assignation à copier (au moyen d'une action **CONFORM**), si l'identificateur unique d'administration n'est pas fourni. Ce champ n'a pas à être notifié dans les autres cas. Comme pour la fréquence assignée, elle est exprimée en kHz sur la fiche de notification sur papier mais doit être exprimée en MHz sur la fiche de notification sur support électronique.

17 Synchronisation
t_sync-net

Ce champ doit être notifié uniquement pour les actions **ADD**, **MODIFY** et **CONFORM**, et si l'assignation appartient à un réseau synchronisé. Si le réseau synchronisé est déjà enregistré et comporte un numéro assigné par le BR, que vous connaissez, il faut l'indiquer. Sinon, indiquez votre propre identification du réseau synchronisé, qui doit être unique pour votre administration.

18 Point 4B: Zone géographique
t_ctry

Code de la zone géographique où est situé l'emplacement de l'antenne. Ce champ est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifié dans les autres cas.

Les valeurs autorisées figurent dans la liste des symboles des pays ou des zones géographiques (Tableau "Zones" de la Préface à la Circulaire d'information sur les fréquences internationales (IFIC) du Br).

En ce qui concerne les fragments en vertu d'un Plan, la zone géographique apparaîtra dans la liste des zones géographiques de la zone de planification.

19 Point 4A: Nom de l'emplacement de l'antenne d'émission
t_site_name

Ce champ est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifié dans les autres cas. Les caractères autorisés seront les caractères imprimables du jeu de caractères codés ISO 8859-1. Cependant, il est recommandé d'utiliser des lettres majuscules de A à Z, des chiffres de 0 à 9 et des espaces à la fois pour les fiches de notification sur support électronique et pour les fiches de notification sur papier.

20 Point 4C: Coordonnées géographiques
t_long and t_lat

Ces champs sont obligatoires pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'ont pas à être notifiés dans les autres cas. En ce qui concerne les coordonnées géographiques, on utilise la Carte mondiale numérisée de l'UIT pour vérifier que le point correspondant ne tombe pas dans une autre zone géographique que celle notifiée ou dans la mer à une distance de plus de 10 km de la limite.

Il convient de noter que, comme indiqué ci-dessous, le format des coordonnées n'est pas le même pour les fiches de notification sur papier que pour les fiches de notification sur support électronique. Les zéros non significatifs doivent être fournis dans tous les cas. L'indication des secondes est facultative. Toutefois, si elles sont indiquées pour la longitude, elles doivent l'être aussi pour la latitude, et vice versa.

Format des coordonnées géographiques

	Fiches de notification sur papier	Fiches de notification sur support électronique
Longitude	DDDMMSSE(W) ou DDDMME(W) Exemples: 0123454W 01234W	+(-)DDDMSS ou +(-)DDMM Exemples: -0123454 -01234
Latitude	DDMMSSN(S) ou DDMMN(S) Exemples: 452314N 4523N	+(-)DDMMSS ou +(-)DDMM Exemples: +452314 +4523

21 Coordonnées géographiques de la cible t_trg_long et t_trg_lat

On utilisera ces champs avec la fréquence assignée de la cible pour identifier de façon univoque l'assignation à modifier ou à supprimer, ou la fiche de notification en cours de traitement à mettre à jour ou à retirer, si l'identificateur unique d'administration de la cible n'est pas fourni. Ces champs n'ont pas à être notifiés dans le cas d'une fiche de notification destinée à une adjonction. Une fiche de notification destinée à une modification sera considérée comme une erreur s'il n'y a pas d'assignations pour la même administration dans le même fragment pour la fréquence assignée et les coordonnées données. Une fois notifiés, ces champs sont soumis aux mêmes règles que les coordonnées géographiques du paragraphe 20 ci-dessus.

22 Coordonnées géographiques en vertu d'un Plan t_plan_long et t_plan_lat

On utilisera ces champs avec la fréquence assignée figurant dans le Plan pour identifier de façon univoque l'assignation à copier (au moyen de l'action **CONFORM**), si l'identificateur unique d'administration du Plan n'est pas fourni. Une fois notifiés, ces champs sont soumis aux mêmes règles que les coordonnées géographiques du paragraphe 20 ci-dessus.

23 Point 4G: Conductivité du sol t_gnd_cond

Pour les fiches T03 (**ADD** et **MODIFY**), cette information est obligatoire. Elle n'a pas à être indiquée dans les autres cas. Il convient de noter que l'information est maintenant exprimée en mS/m. Les valeurs autorisées sont:

4000, 30, 10, 3, 1, 0,3, 0,1, 0,03 et 0,01.

Cette information n'a pas à être notifiée dans tous les autres cas.

24 Point 7B: Classe RJ81
t_rj81_cls

Pour les fiches T04 (**ADD** et **MODIFY**), cette information est obligatoire. Elle n'a pas à être indiquée dans les autres cas. Il s'agit de la classe de station conforme à l'Accord RJ81. Les valeurs autorisées sont A, B et C selon les définitions suivantes:

Station de classe A

Station destinée à couvrir des zones de service primaire et secondaire étendues et qui est protégée en conséquence contre les brouillages.

Station de classe B

Station destinée à couvrir, à l'intérieur de sa zone de service primaire, une ou plusieurs agglomérations ainsi que les zones rurales contiguës et qui est protégée en conséquence contre les brouillages.

Station de classe C

Station destinée à couvrir, à l'intérieur de sa zone de service primaire, une ville, une localité et les zones suburbaines contiguës, et qui est protégée en conséquence contre les brouillages.

Cette information n'a pas à être notifiée dans tous les autres cas.

25 Point 12B: Code d'adresse
t_addr_code

En ce qui concerne les notifications en vertu de l'article S11 (t_fragment=NTFD_RR), ce champ est obligatoire pour les actions **ADD**, **MODIFY** et **CONFORM** et n'a pas à être notifié dans les autres cas. Si la zone géographique est correcte, on trouvera le code d'adresse correspondant dans le Tableau des administrations et des exploitants de la Préface à la Circulaire IFIC du BR.

En ce qui concerne toutes les notifications en vertu d'un plan, ce champ doit rester vierge. Si une valeur y figure, elle sera ignorée.

26 Point 12A: Exploitant
t_op_agcy

En ce qui concerne les notifications en vertu de l'article S11 (t_fragment=NTFD_RR), ce champ est facultatif pour les actions **ADD**, **MODIFY** et **CONFORM**. Il n'a pas à être notifié dans les autres cas.

Si la zone géographique est correcte et si le symbole de l'exploitant est indiqué, on trouvera ce dernier dans le Tableau des symboles des administrations et des exploitants de la Préface à la Circulaire IFIC du BR.

En ce qui concerne toutes les notifications en vertu d'un plan, ce champ doit rester vierge. Si une valeur y figure, elle sera ignorée.

27 Point 2C: Date de mise en service de l'assignation de fréquence
t_d_inuse

En ce qui concerne les notifications en vertu de l'article S11 (t_fragment=NTFD_RR), ce champ est obligatoire pour les actions **ADD**, **MODIFY** et **CONFORM** et n'a pas à être notifié dans les autres cas. Conformément à l'article S11.24, le formulaire de notification ne doit pas parvenir au Bureau plus de trois mois avant la date de mise en service.

En ce qui concerne toutes les notifications en vertu de l'Accord GE75, ce champ doit rester vierge. Si une valeur y figure, elle sera ignorée. Ce champ est facultatif pour les notifications en vertu de l'Accord RJ81.

Sous-section OPERATION

28 **Fonctionnement de jour ou de nuit** **t_op_prd_cde**

Ce champ est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifié dans les autres cas.

Les valeurs autorisées sont HJ et HN. Il doit y avoir au moins un horaire de fonctionnement et pas plus d'un HJ et d'un HN.

29 **Point 10B: Horaire normal de fonctionnement (de et à)** **t_op_hh_fr and t_op_hh_to**

Ces champs sont facultatifs pour les actions **ADD**, **MODIFY** et **CONFORM** et n'ont pas à être notifiés dans les autres cas. Veuillez noter que l'horaire est exprimé en heures et minutes (UTC).

30 **Point 8A: Puissance d'alimentation de l'antenne (kW)** **t_pwr_kw**

Ce champ est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifié dans les autres cas.

Il convient de noter que dans les fiches de notification antérieures, il fallait indiquer la puissance en kw pour les modifications d'un Plan et la puissance en dBW pour les notifications en vertu de l'article S11.

31 **Point 9L: Puissance apparente rayonnée maximale sur antenne verticale courte, dB (kW)** **t_e_max**

Ce champ est obligatoire pour les fiches T03 (**ADD** et **MODIFY**) et n'a pas à être notifié dans tous les autres cas. C'est le *rayonnement maximal* en dB par rapport à une f.c.m. de 300 V ou par rapport à une p.a.r.v. de 1 kW; ce rayonnement est déterminé à partir de la puissance nominale de l'émetteur et du gain théorique de l'antenne sans tenir compte des pertes diverses.

32 **Point 9I: valeur quadratique moyenne du rayonnement, mV/m** **t_e_rms**

Ce champ est obligatoire pour les fiches T04 (**ADD** et **MODIFY**) et n'a pas à être notifié dans tous les autres cas. Il s'agit de la valeur quadratique moyenne du rayonnement (mV/m à 1 km) dans le plan horizontal.

33 **Point 7B: Rapport de protection dans le canal adjacent** **t_adj_ratio**

Pour la fiche de notification de type T03, le champ est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifié dans tous les autres cas.

Il s'agit du rapport de protection, en dB, à utiliser pour les calculs du brouillage par le canal adjacent. Il peut prendre l'une des 4 valeurs suivantes: 9, 7, 5, 0 correspondant aux 4 cas décrits dans l'Accord GE75:

Cas A: 9 dB si on utilise une faible compression de la modulation à l'entrée de l'émetteur, telle qu'elle est couramment pratiquée dans les transmissions de bonne qualité, et lorsque la largeur de bande du signal audiofréquence est de l'ordre de 10 kHz;

Cas B: 7 dB si on utilise une forte compression de la modulation à l'aide d'un appareil automatique (au moins 10 dB de plus que dans le cas précédent) et lorsque la largeur de bande du signal audiofréquence est de l'ordre de 10 kHz;

Cas C: 5 dB si on utilise une faible compression de la modulation et lorsque la largeur de bande du signal audiofréquence est de l'ordre de 4,5 kHz;

Cas D: 0 dB si on utilise une forte compression de la modulation à l'aide d'un appareil automatique et lorsque la largeur de bande du signal audiofréquence est de l'ordre de 4,5 kHz.

34 Point 7A1: Largeur de bande nécessaire **t_bdwidth**

Pour la fiche de notification de type T03, le champ est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifié dans les autres cas.

Pour la fiche de notification de type T04, la valeur par défaut est 10 kHz. Le champ est facultatif pour les actions **ADD** et **MODIFY** et n'a pas à être notifié dans les autres cas.

35 Point 9Q: Type d'antenne

Ce champ est obligatoire pour les actions **ADD** et **MODIFY** pour les fiches de notification sur papier uniquement. On le déduit des données notifiées pour les fiches de notification sur support électronique. Il porte la lettre A si l'antenne est une antenne verticale simple ou la lettre B dans tous les autres cas.

36 Point 9E: Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol **t_hgt_agl**

Hauteur (en mètres) de l'antenne. Cette information est obligatoire pour les fiches T03, pour les actions **ADD** et **MODIFY**, lorsque le **Type d'antenne** est A. Elle n'a pas à être notifiée dans tous les autres cas.

37 Point 9F: Hauteur électrique de l'antenne, degrés (pour les fiches de notification sur papier seulement)

Pour les fiches T04 (**ADD** et **MODIFY**), cette information doit figurer obligatoirement sur les fiches de notification sur papier si l'antenne est de type A. Dans tous les autres cas, elle n'a pas à être notifiée. Il convient de noter que, même dans le cas d'une antenne verticale simple, l'information est enregistrée dans la base de données du BR, comme s'il s'agissait d'une antenne directive avec un seul pylône. Cette structure est utilisée également pour les fiches de notification sur support électronique.

38 Remarques supplémentaires **t_remarks**

Ce champ est facultatif et n'est pas validé. Toutes les informations qu'il contient seront saisies en l'état. On peut également l'utiliser sur les fiches papier pour y indiquer des informations sur la saisie des données.

39 Point 9O: Type de diagramme
t_ptrn_type

Pour les fiches **T04 (ADD et MODIFY)**, cette information est obligatoire si l'antenne est de type B. Dans tous les autres cas, elle n'a pas à être donnée. Elle peut prendre les valeurs suivantes: T, diagramme théorique; E, diagramme élargi ou M, diagramme élargi modifié. Pour de plus amples explications, voir l'Accord régional de Rio de Janeiro (1981).

40 Point 9P: Facteur de quadrature propre
t_q_fact

Pour les fiches **T04 (ADD et MODIFY)**, cette information est facultative si l'antenne est de type B et si le diagramme est de type E ou M. Dans tous les autres cas, elle n'a pas à être donnée. Si elle n'est pas indiquée, le Bureau utilise le facteur de quadrature normalisé, calculé conformément à l'Accord RJ81. Pour de plus amples explications, voir l'Accord régional de Rio de Janeiro (1981).

Sous-section COORDINATION

41 Point 11: Coordination effectuée avec succès
t_adm dans la sous-section COORDINATION

La sous-section Coordination contient les multiples occurrences des codes d'administration. Douze cases sont prévues à cet effet sur les fiches papier. Concernant les fiches sur support électronique, le nombre de codes d'administration possibles est illimité. Ces codes correspondent aux symboles désignant les administrations dans le Tableau "Administrations" de la Préface à la Circulaire IFIC du BR.

Points 9GH et 9GV: gain de l'antenne dans les plans horizontal et vertical
Sous sous-section PATTERN de la sous-section OPERATION dans les fiches de notification T03

Cette sous-section est obligatoire dans les fiches de notification T03, pour chaque opération avec une antenne de type B. Elle n'existe pas dans les autres cas. Si elle existe, elle doit contenir une sous-section **GAIN** pour le fonctionnement de jour et une ou dix sous-sections **GAIN** pour le fonctionnement de nuit. Chaque sous-section relative au gain contient les clés suivantes:

42 t_elev

Angle d'élévation pour lequel le gain de l'antenne est spécifié. Pour le fonctionnement de jour, la seule valeur autorisée est 0. Pour le fonctionnement de nuit, les seules valeurs autorisées sont des multiples de 10 degrés, compris entre 0 et 90. Pour des antennes de type B dans les fiches de notification T03, la sous sous-section **GAIN** avec t_elev = 0 est obligatoire. Sur les fiches papier, le diagramme dans le plan horizontal est indiqué à part.

43 t_gain@azmxxx

Gain de l'antenne, en dB, par rapport à un pylône vertical court, à l'azimut xxx, en degrés, pour l'angle d'élévation t_elev.

Annexe du formulaire T04

Sous sous-section TOWER de la sous-section OPERATION dans les fiches de notification T04

La présente sous-section est obligatoire pour les fiches de notification T04, pour chaque opération. Elle n'existe pas dans les autres cas. Elle contient les clés suivantes: il est à noter que, sur les fiches papier, l'annexe ne doit pas être remplie si l'antenne est du type A. Dans ce cas, on remplira à la place le champ 9F, hauteur électrique de l'antenne (en degrés) de l'**OPERATION** concernée. Voir le § 37 ci-dessus.

44 Point 9T2: rapport de champ dû au pylône t_fld_ratio

Ce champ est demandé pour chaque **TOWER** si le nombre de pylônes est supérieur à 1. Si le pylône est unique pour l'**OPERATION** concernée, le champ ne sera pas pris en compte.

45 Point 9T3: phase relative (en degrés) t_phase_diff

Ce champ est demandé pour chaque **TOWER** si le nombre de pylônes est supérieur à 1. Si le pylône est unique pour l'**OPERATION** concernée, ce champ ne sera pas pris en compte. Toutes les valeurs comprises entre -360 et +360 degrés sont acceptables; toutefois, elles seront converties en des valeurs comprises entre 0 (inclus) et 360 (exclus). Seules les valeurs comprises entre 0 et 360° sont donc recommandées.

46 Point 9T4: espacement électrique (en degrés) t_spacing

Ce champ est demandé pour chaque **TOWER** si le nombre de pylônes est supérieur à 1. Si le pylône est unique pour l'**OPERATION** concernée, ce champ ne sera pas pris en compte.

47 Point 9T5: orientation relative (en degrés) t_orient

Ce champ est demandé pour chaque **TOWER** si le nombre de pylônes est supérieur à 1. Si le pylône est unique pour l'**OPERATION** concernée, ce champ ne sera pas pris en compte.

48 Point 9T7: hauteur électrique (en degrés) t_hgt_elec

Ce champ est demandé pour des pylônes verticaux simples, c'est-à-dire des pylônes dont la structure correspond au symbole 0 (voir le paragraphe 49 ci-dessous). Il n'a pas à être notifié dans les autres cas.

49 Point 9T8: structure du pylône
t_structure

La valeur par défaut de ce champ est 0, ce qui correspond à un pylône vertical simple. Sa valeur est 1 pour un pylône à charge terminale et 2 pour un pylône non alimenté à la base. D'autres valeurs sont possibles, mais elles ne sont pas recommandées. Voir l'Appendice 6 de l'Annexe 2 des Actes finals de l'Accord de Rio de Janeiro de 1981.

50 Point 9T9A: paramètre A du pylône
t_tls_a

Ce champ est demandé pour un pylône de structure 1 ou 2. Il n'a pas à être notifié pour un pylône de structure 0.

51 Point 9T9B: paramètre B du pylône
t_tls_b

Ce champ est demandé pour un pylône de structure 1 ou 2. Il n'a pas à être notifié pour un pylône de structure 0.

52 Point 9T9C: paramètre C du pylône
t_tls_c

Ce champ est demandé pour un pylône de structure 2. Il n'a pas à être notifié pour un pylône de structure 0 ou 1.

53 Point 9T9D: paramètre D du pylône
t_tls_d

Ce champ est demandé pour un pylône de structure 2. Il n'a pas à être notifié pour un pylône de structure 0 ou 1.

Annexe du formulaire T04

Sous sous-section AUGMENTATION de la sous-section OPERATION des fiches de notification T04

Cette sous-section est exigée pour les fiches de notification T04, pour chaque opération, pour un diagramme de type "élargi modifié" (t_ptrn_type = M). Elle n'existe pas dans les autres cas.

L'explication complète des augmentations est donnée au § 2.8 de l'Appendice 3 de l'Annexe 2 des Actes finals de l'Accord de Rio de Janeiro de 1981. La sous-section **AUGMENTATION** contient les clés suivantes:

54 Point 9IA: rayonnement dans l'azimut central de l'augmentation (en mV/m à 1 km)
t_aug_e

Ce champ est exigé dans chaque sous sous-section **AUGMENTATION**.

55 Point 9AA: azimuth central de l'augmentation (en degrés)
t_aug_azm

Ce champ est exigé dans chaque sous sous-section **AUGMENTATION**.

56 Point 9CA: largeur de l'augmentation (en degrés)
t_aug_span

Ce champ est exigé dans chaque sous sous-section **AUGMENTATION**.
